

COMMUNE de HAUT VALROMEY

DEPARTEMENT de l'AIN

ARRETE : AR_2022_070

ARRETE D'INTERDICTION DE LA CIRCULATION - COURSE SKI ROUE CSVR Challenge Vitzoz du 26/08
au 28/08/2022

Le Maire de HAUT VALROMEY,

VU le Code de la Route, notamment ses articles R.1, R44, et R225,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5,
L.2213-1 et L.2213-2,
VU la demande en date du 6 juin 2022 émanant du Club Sportif Valromey Retord,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour le bon déroulement de la
manifestation dénommée « Challenge Vitzoz 2022 » organisée par le club sportif Valromey Retord,
représenté par M. Eric JACQUET, son président, pour une course de ski roue devant se dérouler les
-vendredi 26/08/2022
-samedi 27/08/2022
-dimanche 28/08/2022 de 8 h à 19h

ARRÊTE

Article 1 : le vendredi 26/08/2022, le samedi 27/08/2022 et le dimanche 28/08/2022 de 8h à 19h , afin de
permettre l'organisation et le déroulement en toute sécurité de la course de ski roue du CSVR, la circulation
sur "la route de Racht" sera règlementée ainsi:

-Vendredi, samedi et dimanche, circulation autorisée uniquement dans le sens "rue du Crêt vers la
Départementale D39b"

-Dimanche fermeture de la route par périodes de 30min le temps des courses.

Article 2 : Des bénévoles du CSVR devront être placés à chaque maison et chemin forestier pour
empêcher une arrivée intempestive sur les voies accueillant les coureurs.

Article 3 : La voie "chemin de la Roche" située au Grand Abergement sera fermée à la circulation sauf
riverains.

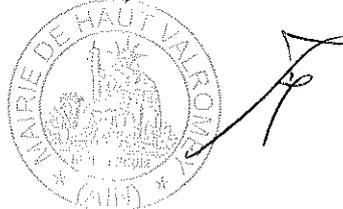
Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : La signalisation qui sera mise en place au niveau d'Hotonnes sera à la charge et sous la
responsabilité du CSVR. Celle concernant le "Chemin de la Roche" sera à la charge de la commune de Haut
Valromey.

Article 6 : le Maire est chargé de l'application du présent arrêté. Une ampliation du présent arrêté sera
adressée à Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de Plateau d'Hauteville, au service des
routes du Département et au président du CSVR.

Haut Valromey, le 28/07/2022

Le Maire, Bernard ANCIAN



Ancian : B Ancian
Affiché le 26/08/22